

**DÉLIBÉRATION n° 2025-12-09-1**

Le conseil d'administration, en sa séance du 09/12/2025,  
sous la présidence de Monsieur Walter Bruyère-Ostells (doyen d'âge),

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'université et établissements ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration ;

**DÉCIDE :**

**OBJET** : Approbation du procès-verbal du conseil d'administration extraordinaire du 1<sup>e</sup> décembre 2025

Le conseil approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 1<sup>e</sup> décembre 2025 joint en annexe à la présente délibération.

Membres en exercice : 28

Quorum : 14

Présents et représentés : 26

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 09/12/2025

Walter Bruyère-Ostells  
Professeur des Universités

DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : **05/01/2026**

